

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS**  
**ARRÊTÉ MUNICIPAL DE VOIRIE Réf. : ST/ 23-269**

**Le Maire de BOURG-LA-REINE ;**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;**

**Vu le Code de la Route ;**

**Vu le Code de la Voirie Routière ;**

**Vu le Code Pénal ;**

**Vu l'arrêté municipal n°ST/23-214 en date du 4 juillet 2023 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement avenue du Petit Chambord et rue de la Fontaine Grelot, pour les besoins de la création d'un bâtiment supplémentaire dans l'enceinte de l'école La Fontaine Grelot du 10 juillet au 18 août 2023 ;**

**Vu la demande de prorogation de l'arrêté ST/23-214 formulée par les entreprises Techniques Appliquées et EcoXia en date du 18 juillet 2023 ;**

**Considérant qu'il y a lieu de prolonger la période des travaux sur voirie dans l'avenue du Petit Chambord et la rue de la Fontaine Grelot à Bourg-la-Reine et qu'il convient de proroger l'arrêté n° ST/23-214 jusqu'au 9 septembre 2023 ;**

**Sur proposition des Services Techniques de la ville de Bourg-la-Reine ;**

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les entreprises désignées ci-dessous sont autorisées à occuper le domaine public pour entreprendre les travaux suivants :

Coordonnées des entreprises liées aux travaux	
<b>Techniques Appliquées</b> 57, rue du Poirier Fourrier 95100 ARGENTEUIL	<b>EcoXia SAS</b> 43, rue royale 91330 YERRES
<b>Descriptif des travaux :</b>	Création d'un bâtiment supplémentaire dans l'enceinte de l'école La Fontaine Grelot
<b>Adresse des occupations du domaine public :</b>	Du n°33 au n°35 et du n°44bis au n°48 avenue du Petit Chambord et sur le dépose minute rue de la Fontaine Grelot au droit du n°44 avenue du Petit Chambord

**Article 2 :** Conditions de circulation et de stationnement

**L'arrêté municipal n° ST/23-214 en date du 4 juillet 2023 est prorogé jusqu'au 9 septembre 2023, dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves.**

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Commissariat d'Antony, 50 avenue Gallieni 92160 Antony ;
- Monsieur le Capitaine, Commandant de la 21ème Compagnie d'Incendie de Clamart, 287 avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart ;
- Centre de Secours de Bourg-la-Reine ;
- La Police Municipale de Bourg-la-Reine ;
- Comité AVH-Sud 92 – 2 rue des Écoles 92330 Sceaux ;
- VS-GP, 28, rue de la Redoute 92 260 Fontenay-aux-Roses ;

Bourg-la-Reine, le 18 août 2023

Pour ampliation,  
Le Maire

Le Maire,  
Signé : Patrick DONATH



Patrick DONATH

Publication de l'acte sous forme électronique sur le site internet de la Ville, le

4/09/2023